

PARCOURS GRAF :

COPIE A REVOIR



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

Juin 2017

RECAPITULATIF DE LA PREMIERE CAP GRAF : 150 officiers ont été nommés commandant divisionnaire.

- **44 CDTEF ont été grafés suite à la perte de leur emploi et après un entretien individuel avec le BOP ;**
- **106 commandants ont été promus dont 98 postes au titre du vivier 2 et 8 postes au vivier 3 ;**
- **1702 commandants étaient promouvables et 802 candidatures ont été enregistrées tous viviers confondus ;**
- **Conformément à la note de la DRCPN du 21 avril, destinée aux directions d'emploi, le cumul emploi/grade a été évité dans l'intérêt du corps. Tous les commandants divisionnaires fonctionnels grafés verront leur emploi restitué ou redéployé au bénéfice d'autres officiers ;**
- **Effet rétroactif du GRAF : les officiers vont bénéficier dès le 1/01/2017 de l'IRP à 600 euros et des nouveaux indices obtenus dans le cadre du protocole.**

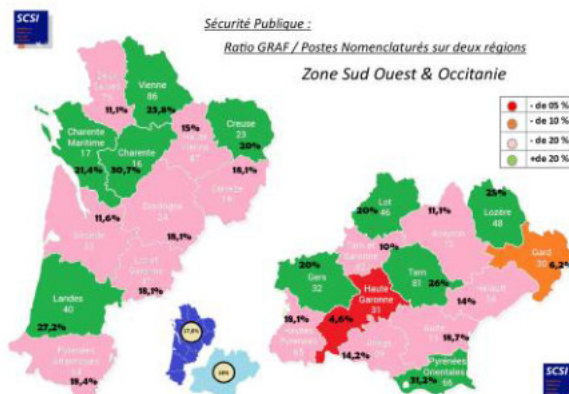


Le travail de cette CAP a dû se faire dans la précipitation pour tenir les délais et permettre l'application concrète du protocole. Il a mis en évidence les effets néfastes de la multiplication de Bureaux RH qui n'ont pas toujours suivi les instructions du BOP...

Conséquences : parcours N4 Grafable trop faible dans plusieurs directions, filières métiers non reconnues et non valorisées, incohérences multiples ...

POURTANT LE SCSI AVAIT PREvenu !

Avant même la parution des textes réglementaires, le SCSI a produit un important travail technique basé sur des études géographiques et par filières. Tableaux et graphiques ont été transmis aux directions d'emploi. De multiples propositions ont été maintes fois réitérées afin de mettre en œuvre des viviers de postes GRAF cohérents permettant de prendre en compte les différents parcours de carrières des officiers.



METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR



Si la DSCP a consenti à rajouter quelques postes face à nos arguments, elle n'a toujours pas compris l'esprit de cette réforme. Comment est-il possible que les postes de voie publique et d'investigations soient les grands oubliés du parcours GRAF actuel ?

Aujourd'hui, les postes GRAF sont en ligne et le mécontentement est grand chez les officiers de sécurité publique qui constatent amèrement le faible volume de postes grafables (14% seulement des postes nomenclaturés contre 25,50 à la DCPJ par exemple). Les incohérences géographiques et l'absence de plusieurs filières métiers doivent être impérativement corrigées pour la CAP du mois de décembre.

Nomenclature non finalisée dans les grandes circonscriptions suite à la réforme d'organisation de la SP, nomenclature incohérente dans les petites circonscriptions identiques, nomenclature sans prise en compte du repyramidage du corps, faiblesse du nombre de postes N4, non transfert des postes du CCD vers le CC... Autrefois pionnière de RH, la sécurité publique est devenue le mauvais élève de la classe, le vivier GRAF en est la démonstration criante. La DCSP doit prendre en compte nos propositions !

Dans certaines autres directions d'emploi comme à la PP ou la PAF, les volumes de postes du parcours graf devront être augmentés pour atteindre un niveau équivalent à celui de la DCPJ (25,50%) ou de la DCI (31%). De plus, un travail prospectif concernant l'implantation des emplois et des futures restitutions doit être mis en œuvre. La non implantation des échelons spéciaux est souhaitable pour favoriser la reconnaissance des parcours de carrières.

Les officiers de la DGSJ devront par ailleurs, comme dans les autres directions, pouvoir accéder à une communication claire de la nomenclature des postes et de l'implantation des emplois fonctionnels. Le secret défense a ses limites !



Conformément à notre déclaration préalable en CAP (Cf pièce jointe), le DRCPN, M. CLERISSI, s'est engagé à piloter dès le lendemain de cette CAP la révision et l'augmentation des viviers de postes N4 éligibles. Un travail important est nécessaire pour retrouver de la cohérence et proposer lisibilité et perspectives aux officiers désabusés face à une telle absence de pilotage de la part de certaines directions.

- ⇒ **Les volumes de postes GRAF doivent être harmonisés entre les directions ;**
- ⇒ **Les plus hautes fonctions occupées à terme par les 900 emplois fonctionnels doivent être identifiées afin d'exclure tout cumul grade/emploi et ainsi favoriser l'avancement de 900 autres collègues au grade de commandant divisionnaire d'ici 2022 ;**
- ⇒ **Il faut sécuriser les parcours des emplois fonctionnels lors des mutations ;**
- ⇒ **Une charte de gestion commune à toutes les directions doit être établie ;**
- ⇒ **Il est aussi important de favoriser les mobilités de commandants sur des postes GRAF.**

LES EFFETS DU PROTOCOLE VONT MONTER EN PUISSANCE. LES NOUVELLES PERSPECTIVES DOIVENT ÊTRE RENDUES LISIBLES PAR UN TRAVAIL RH HARMONISÉ PILOTÉ PAR UN BUREAU DES OFFICIERS RENFORCÉ !